

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2019

---

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC78

présenté par

Mme Mette, M. Garcia, rapporteur Mme Bannier, M. Berta, Mme Essayan et Mme Maud Petit

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 70, après le mot :

« territorial »,

insérer les mots :

« d'orientation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de revenir à la version initiale du projet de loi s'agissant du schéma territorial publié par l'ARCEP afin de permettre à de nouveaux entrants de définir librement l'organisation de leur circuit de distribution.